

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 015-433/14/CC

■ Création et affectation d'une autorisation de programme "Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments" dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

DEE 14/12073/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le parc de logements de Marseille Provence Métropole est composé à 75 % de logements datant de plus de 40 ans (31% construits avant 1949 et 44% de logements construits entre 1949 et 1974), c'est-à-dire avant l'introduction des dispositifs d'économies d'énergie dans les constructions, à la suite du 1^{er} choc pétrolier. Ainsi, les bâtiments, logements mais aussi secteur tertiaire, sont le deuxième poste émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire de MPM (24 %), non loin du premier poste que sont les transports (29 %). De plus, l'augmentation avérée et programmée du coût de l'énergie (électricité mais aussi gaz) pose plus que jamais la question de l'augmentation du phénomène de « précarité énergétique » qui touche déjà les habitants de notre territoire.

Face à ce constat, Marseille Provence Métropole, à travers son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté le 26 octobre 2012, s'est fixée les objectifs ambitieux de :

- diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre : moins 11 % d'ici à 2020,
- réduire les consommations d'énergies : moins 12 % d'ici à 2020,
- produire de l'énergie renouvelable : 8 % d'énergies renouvelables à 2020.

Une des premières actions du Plan Climat-Energie Territorial a été de créer l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole marseillaise (ALEC), afin d'offrir, à tous les particuliers et acteurs du territoire, un conseil neutre et des outils de sensibilisations adéquates. Pour la deuxième année de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial, l'objectif est désormais de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Pour diminuer la facture énergétique du territoire et dynamiser dans une moindre mesure l'emploi dans le secteur du bâtiment, MPM propose de participer au financement des constructions et réhabilitations exemplaires. Ces subventions pourront s'adresser à des porteurs de projets publics ou privés (exemples : associations, syndicats de copropriétés...).

Les projets neufs subventionnés devront atteindre une performance énergétique supérieure à la réglementation en vigueur (Règlementation Thermique 2012). Les travaux de rénovation subventionnés devront permettre une amélioration significative de la performance énergétique, soit une amélioration équivalente à deux étiquettes du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) à minima.

Le montant de l'autorisation de programme nécessaire s'élève à 250 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat-Energie Territorial de favoriser les actions en faveur des économies d'énergies dans les bâtiments.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération « Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ».

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 250 000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G610 – Opération : DEEU-14/1 – Nature 204221 – Fonction 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2014 : 95 160 euros

Année 2015 : 70 000 euros

Année 2016 : 84 840 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014